

Transports, \$51,820; Affaires des anciens combattants, \$5,000.

(b) Sociétés: Commission canadienne du lait, \$135,000; Société du crédit agricole, \$16,150; Société centrale d'hypothèques et de logement, \$271,000 (année civile 1969); Énergie atomique du Canada Limitée, \$62,000; Commission de contrôle de l'énergie atomique, \$800; Eldorado Nuclear Limited, \$22,000; Office national de l'énergie, \$1,000; Commission mixte internationale, \$3,500; Agence canadienne du développement international, \$18,200; Bureau fédéral de la statistique, \$102,000; Commission de la capitale nationale, \$12,683; Construction de défense (1951) Limitée, \$15,000; Conseil national de recherches et Canadian Patents and Development Limited, \$10,000; Gendarmerie royale du Canada, \$74,550; Commission d'assurance-chômage, \$282,640; Bibliothèque nationale, \$1,700; Archives publiques, \$1,700; Office national du film, \$41,100; Commission canadienne de la radio-télévision, \$65,000; Commission de la Fonction publique, \$410,000; Musées nationaux du Canada, \$35,000; Corporation de disposition des biens de la Couronne, \$7,000; Société Polymer Limitée, \$207,000; Monnaie royale canadienne, \$8,000; Office de commercialisation du poisson d'eau douce, \$20,000; Commission des ports nationaux, \$43,000; Autorité de la voie maritime du Saint-Laurent, \$75,900; Commission canadienne des transports, \$8,000.

LES ADJOINTS AUX MEMBRES DU PERSONNEL DU CABINET DU PREMIER MINISTRE

Question n° 335—M. Crouse:

1. Combien de membres du personnel du cabinet du premier ministre ont droit à un adjoint et quels sont a) leurs noms, b) leurs postes, c) leurs dates d'entrée en fonction et d) leurs traitements annuels?

2. Combien de ces postes ont été remplis par l'intermédiaire de la Commission de la fonction publique?

3. Combien de membres du personnel du bureau du Conseil privé ont droit à un adjoint et quels sont a) leurs noms, b) leurs postes, c) leurs dates d'entrée en fonction et d) leurs traitements annuels?

4. Combien de ces postes ont été remplis par l'intermédiaire de la Commission de la fonction publique?

5. Combien de membres du personnel du cabinet du précédent premier ministre avaient droit à un adjoint, quels étaient leurs postes et leurs traitements annuels?

6. Combien de membres du personnel du bureau du Conseil privé de l'ancien premier ministre avaient droit à un adjoint, quels étaient leurs postes et leurs traitements annuels?

7. Combien d'adjoints dans le personnel du cabinet du premier ministre et dans celui du bureau du Conseil privé vont être renvoyés à la suite du programme d'austérité du gouvernement?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Aucun.

2. Sans objet.

3. Un seul. M. R. G. Robertson, greffier du Conseil privé et secrétaire du cabinet; nommé le 1^{er} juillet 1963; traitement: \$37,000—40,000.

4. Aucun.

5. Aucun.

6. Un seul. Le greffier du Conseil privé et secrétaire du cabinet. Traitement: \$31,000.

7. Aucun.

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION GLASSCO

Question n° 385—M. Coates:

Combien de recommandations de la Commission royale d'enquête Glassco ont été approuvées et mises en vigueur depuis le 25 juin 1968, et quel était le but de chaque recommandation?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Depuis le 25 juin 1968, les recommandations suivantes de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement ont été approuvées et appliquées par le gouvernement ou sont en voie de l'être. Lorsqu'une recommandation a été acceptée sous une forme modifiée, la nouvelle rédaction est donnée au-dessous du texte initial.

Volume 1—Rapport n° 2 La gestion financière

Page

111 Que le soin de certifier au Contrôleur du Trésor la légalité des dépenses et la disponibilité de fonds soit confié aux ministères.

111 Que le rôle du Contrôleur du Trésor se limite à s'assurer que les agents des ministères qui établissent le certificat sont dûment autorisés.

Volume 3—Rapport n° 13 Services d'information

116 Qu'un comité réunisse quelques responsables de l'information des ministères et des organismes sous la présidence de l'Éditeur de la Reine, pour faire des mises au point et fournir des conseils concernant la coordination de la politique et des activités des services d'information dans toute la fonction publique.

Volume 3—Rapport n° 15 Services de santé

207 Que l'hospitalisation des militaires au Canada soit graduellement confiée aux hôpitaux civils; qu'aucun nouvel hôpital militaire ne soit construit, et que les établissements actuels ne soient ni remplacés ni agrandis.